

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 16/03/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 6

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Eric SURMONT

Votants : 8

Représentés : Céline PROUTEAU par Albane ANCELIN, Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés :

Absents : Thierry SMAGUINE, Méline JEAN, Frédéric WIECZOREK, Assia KASSE, Cindy MAILLOT, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Benjamin BIERNAT

DLIB_2023_09_B - Objet : ANNULE ET REMPLACE delib budget primitif 2023

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit:

- Section de Fonctionnement 459 293€
- Section d'Investissement 115 218.88 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget 2023 équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 574 511.88 € (section de fonctionnement + section d'investissement) tel qu'annexé à la présente délibération.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Cédric THOMAS



Benjamin BIERNAT
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 avril 2023
et publié ou notifié
le 15 avril 2023



RF Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 077-257703363-20230328-DLIB_2023_09_B-DE